



**CONSIGNES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE
CONCERNANT LES RANDONNEES PEDESTRES DANS LE CADRE DU
PLAN DE DECONFINEMENT POUR LES CLUBS (22 juin au 12 juillet)**

Nous vous informerons de l'évolution des consignes.

Port du masque	<ul style="list-style-type: none"> * Conseillé avant et après la sortie * Non conseillé pendant l'activité * Appliquer la distanciation physique
Distanciation physique	A adapter à la vitesse de progression : 2 m entre chaque participant pour une marche à 4 km/heure
Utilisation du gel hydroalcoolique	Obligatoire
Si symptômes du COVID-19	Rester chez soi Prévenir immédiatement l'animateur si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe
Kit sanitaire personnel	1 masque, gel hydro alcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon Et 1 sac poubelle Préconisé pour les participants Obligatoire pour l'accompagnateur
Matériel lié à la pratique	Matériel personnel Echange de matériel entre participants à déconseiller
Nombre de participants	Plus de limitation de nombre à 10 personnes L'accompagnateur rappelle les gestes barrières et la distanciation physique
Inscriptions aux sorties	La Maison des associations étant fermée pour l'instant, les participants devront prendre contact avec l'accompagnateur par téléphone ou SMS, le vendredi entre 18 heures et 20 heures.
Covoiturage	Le club n'organise pas le covoiturage. Co-voiturage possible avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières, en ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation.
Cotation des randonnées	Eviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique
Partage des repas	A éviter avec distanciation pour le pique-nique
Discussion en présentiel	Avec distanciation et masque si possible
Accident	Porter un masque et se désinfecter les mains avant de porter secours, sauf urgence